RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1GNIO
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 109 rue des Navigateurs, résidence le Thalassa – 34280 LA GRANDE MOTTE
RCS MONTPELLIER: 982829871

PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/10/24.

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Julien Pascal CHIADO
De nationalité [redacted]
Né le [redacted]
Demeurant [redacted]

Seul actionnaire de la société 1GNIO sus-désignée (ci-après la « Société »), représentant 500 actions sur les 500 actions composant le capital social,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

Première décision – Changement de Président

Connaissance prise de la lettre de démission de Madame Nadia MEGHEZI de ses fonctions de Président, l'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes :

Monsieur Julien Pascal CHIADO
De nationalité [redacted]
Né le [redacted]
Demeurant [redacted]

Lequel déclare n'être frappée à aucune incompatibilité quant à l'exercice de ses missions et accepter expressément le présent mandat.

Cette décision est adoptée.

Deuxième décision – Modification des statuts

Comme conséquence directe de la démission de Madame Nadia MEGHEZI de ses fonctions de Président, l'associé unique décide de supprimer la mention relative à l'article 37 quant à la nomination du premier Président.

L'associé unique décide d'adopter des statuts refondus lesquels seront déposés au greffe concomitamment au présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée.

Troisième décision – Pouvoirs

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal,

A [redacted]

Si[redacted]

Monsieur Julien CHIADO